

CONGO

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4886 - VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

## ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

# Le Congo inaugure la 5<sup>e</sup> génération du réseau mobile



Le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, a officiellement mis en service, hier à Brazzaville, la 5<sup>e</sup> génération du réseau mobile (5G) qui présente de solides atouts pour accélérer le secteur des nouvelles technologies au Congo. « La 5G encouragera les investisseurs, responsabilisera les jeunes et suscitera l'esprit d'entreprise en leur permettant de participer à l'économie numérique par le biais du commerce électronique et des services numériques », a indiqué le ministre chargé de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo.

Page 16

## SANTÉ

## Règlementation de la procréation médicalement assistée



Le Sénat a adopté la loi relative à la Procréation médicalement assistée au Congo. Ainsi, un couple hétérosexuel, ou encore un couple formé de deux femmes, ou une femme non mariée peuvent avoir un enfant.

Page 2

## ÉDITORIAL

## Chaînes de production

Page 2

## SANTÉ

## La couverture vaccinale atteint 82%

Lors de sa réunion ordinaire, le Comité de coordination inter-agences a évalué les performances du Programme élargi de vaccination (PEV) qui révèlent que le taux vaccinal du pays atteint 82% au titre des trois premiers trimestres 2024. « Nous sommes assurés que notre objectif de totaliser 85% de couverture vaccinale en fin d'année sera atteint », a souligné le Dr Jonas Ebina, directeur général du PEV.

Page 16



Gilbert Mokoki, les représentants de l'Unicef et de l'OMS posant avec les membres du CCIADiac

## CHU

## La grève du personnel maintenue

Dans un communiqué rendu public le 20 novembre, l'Intersyndicale du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville, qui a déclenché une grève générale illimitée le 29 octobre, a informé l'ensemble des tra-

vailleurs que la grève avec service minimum « demeure en vigueur jusqu'à la satisfaction totale des revendications relatives au paiement des salaires ».

Page 4

## ÉDITORIAL

## Chaînes de production

L'autosuffisance alimentaire longtemps prônée pour briser les chaînes de la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis de l'extérieur n'a pas encore produit ses effets. Et pour preuve, le coût des importations annuelles est estimé à 800 milliards FCFA alors que le Congo dispose d'un solide potentiel agricole avec 10 millions d'hectares de terres arables.

Pour tenter d'inverser la tendance, des projets agricoles conçus à coups de lourds investissements ont été mis en œuvre et certains laissés à l'abandon, malgré les efforts du gouvernement pour valoriser les terres. Il s'agit précisément des nouveaux villages de Nkouo et Imvoubu lancés en 2010, à une centaine de kilomètres au nord de Brazzaville.

La détermination de l'Etat à faire de l'agriculture un des secteurs clés de la diversification de l'économie congolaise a fait naître d'autres initiatives telles que les Zones agricoles protégées. Placées sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui s'emploie à multiplier le nombre à travers le pays, ces incubateurs semblent donner satisfaction bien que les résultats en termes de production et de variétés des cultures ne couvrent pas encore les besoins nationaux.

Pour atteindre l'objectif de réduire significativement les importations, il est attendu de l'Etat une réelle implication dans la chaîne de production. En amont, il faut pérenniser les semences de bonne qualité, opérationnaliser l'Institut des recherches agricoles, renforcer les capacités des ingénieurs du secteur agricole qui doivent accompagner les producteurs, mécaniser l'agriculture et rendre disponible les financements au profit de ce secteur.

C'est à ce prix que le peuple pourra gagner le pari de consommer ce qu'il produit.

*Les Dépêches de Brazzaville*

## SÉNAT

## Une loi pour réglementer la Procréation médicalement assistée

Première chambre saisie, le Sénat a récemment adopté la loi relative à la Procréation médicalement assistée (PMA) en République du Congo. A travers l'officialisation de l'assistance médicale à la procréation, un couple hétérosexuel, formé de deux femmes, ou une femme non mariée, peuvent avoir un enfant.

La loi sur la PMA est une proposition du sénateur Julien Ignace Matété Mounoi. Elle s'explique par l'incapacité d'un couple en âge de procréer d'obtenir de manière naturelle une grossesse après douze mois ou plus de rapports sexuels réguliers non protégés. Selon l'initiateur, cela impacte considérablement de façon négative les couples affectés, leurs familles et leurs communautés.

En effet, d'après l'OMS, une personne en âge de procréer sur six dans le monde est touchée par ce problème, ce qui fait environ 17,5% de la population adulte et la République du Congo ne fait pas exception. « Au Congo, où la PMA est également pratiquée, il devient nécessaire, à l'instar des autres pays, qu'une loi soit prise pour encadrer le recours à cette méthode. La PMA a commencé en janvier 2023, à ce jour, 69 couples ont déjà bénéficié de la PMA. Nous avons déjà eu neuf naissances dont le premier est âgé de neuf ans. La plus jeune des femmes à bénéficier de la PMA avait 28 ans et la plus âgée avait 54 ans. Nous avons en ce moment vingt-deux grossesses évolutives », a annoncé le sénateur Julien Ignace Matété Mounoi, promoteur d'une clinique éponyme qui pratique cette technologie au Congo.

Le coût de la PMA au Congo varie entre 150 000 FCFA et 3 millions

FCFA en fonction des différentes techniques utilisées. Pour l'initiateur de la loi, ces tarifs sont les moins chers de la sous-région comparée au Cameroun où une insémination coûte 300 000 FCFA et une PMA avec injection intra cytoplasmique de spermatozoïdes coûte 4 500 000 FCFA. A Kinshasa, elle coûte environ 5 millions FCFA.

« Le coût élevé de la PMA au Congo peut effectivement créer une barrière pour les couples à faibles revenus. Ces coûts élevés sont dus à plusieurs facteurs, technologie et équipements : PMA nécessite des équipements de pointe et des technologies avancées dont l'acquisition et l'entretien sont coûteux ; médicaments : ils représentent une part importante du coût et à ce jour ils ont importé et ne bénéficient d'aucune exonération », a-t-il argumenté.

Pour pérenniser cette pratique, il est souhaité l'ouverture d'un diplôme universitaire en PMA. Cette spécialisation pourrait avoir un impact considérable, car la formation et le renforcement des compétences locales permettent de réduire la dépendance aux experts étrangers ; l'accès équitable aux soins ; le développement de la recherche : un programme universitaire qui encouragerait la recherche locale, permettant d'adapter les pratiques et spécificités du contexte congolais et

de contribuer aux avancées scientifiques mondiales. « L'adoption de cette proposition de loi fera peut-être revenir les cadres de la santé spécialisés en PMA qui font les beaux temps des autres pays. Ce serait une bonne chose d'instituer à l'Université Marien-Ngouabi une filière pour la spécialisation en PMA », a conclu le sénateur Matété.

Notons que cette proposition de loi a été adoptée en présence du ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki. Ainsi, les pouvoirs publics jouent un rôle crucial dans la réglementation et la législation pour encadrer la PMA et définir les critères d'éligibilité, les procédures autorisées et les obligations des établissements de santé. Il s'agit, entre autres, de l'accréditation et de l'habilitation des établissements répondant aux normes qui peuvent pratiquer la PMA ; le contrôle et la surveillance, en assurant un suivi régulier pour vérifier le respect des normes de qualité et sécurité ; l'information et la sensibilisation ; l'accessibilité et l'équité. Le but étant de s'assurer que les services de la PMA soient accessibles à tous les couples indépendamment de leur statut socioéconomique. Après le Sénat, le tour reviendra à l'Assemblée nationale de se prononcer sur l'avenir de cette proposition de loi.

*Parfait Wilfried Douniama*

*Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)*  
Site Internet : [www.brazzaville-adiac.com](http://www.brazzaville-adiac.com)

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya  
Grand reporter : Nestor N'Gampoula  
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé  
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh  
Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo  
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/  
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo  
Chef de service : Clotilde Ibara  
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

## PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi  
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

## INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,  
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

## ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira  
Assistent à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi  
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo  
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,  
Chef de service Comptabilité : Wilfried Meyal  
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo  
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima  
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

## COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse  
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

## LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala  
Adjoint à la direction : Elvy Bombete  
Coordonnateur :  
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

## INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

## MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

## CENTRE DE REFLEXION SUR

## L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
[www.lesdepechesdebrazzaville.com](http://www.lesdepechesdebrazzaville.com)  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64  
Email : [regie@lesdepechesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzaville.fr)

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

\*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,  
eMail : [contact@inc-sa.com](mailto:contact@inc-sa.com),  
site Internet [www.inc-sa.com](http://www.inc-sa.com)

## PARC INDUSTRIEL DE MALOUKOU

## Vers la construction des logements sociaux

Une délégation gouvernementale composée des ministres chargés de la Promotion du partenariat public-privé, des Zones économiques spéciales, de la Construction et de l'Énergie, a visité, le 19 novembre, le site dédié à la construction des logements sociaux au sein du parc industriel de Maloukou, dans le département du Pool.

En compagnie d'un groupe d'investisseurs des Émirats arabes unis et aussi du directeur de cabinet du ministre d'État chargé des Affaires foncières, ladite délégation a suivi une présentation des modèles de maisons devant être construites pour les ouvriers de ce parc.

Le groupe d'investisseurs Emiratis a confié que la première phase de ce projet prévoit la construction de 200 logements sociaux, d'une route puis l'installation des générateurs électriques et le déploiement de panneaux solaires.

Pour le ministre chargé de la Promotion du partenariat



Des ministres présents sur le site DR

public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, ce projet vise à doter la Zone économique spéciale (ZES) de Maloukou d'une cité ouvrière une fois qu'elle sera opérationnelle. Le but étant

de réduire les déplacements quotidiens des travailleurs, surtout d'améliorer leurs conditions de vie. « Le parc industriel de Maloukou est amené à fonctionner de façon optimale. Et pour cela,

le personnel devrait être logé dans l'enceinte de ce parc. C'est dans ce cadre que nous voulons lancer ce projet pour permettre aux ouvriers qui vont travailler à terme dans cette ZES

de pouvoir disposer de ces logements », a-t-il expliqué. « L'opérateur, sous la supervision des ministères concernés, devra présenter des garanties sur la qualité des infrastructures. Les départements ministériels concernés sont priés de veiller au respect des normes pour la bonne exécution desdits ouvrages », a poursuivi Denis Christel Sassou Nguesso. Les secteurs ministériels concernés par ce projet sont, par conséquent, invités à s'imprégner du projet, le valider en vue de sa mise en œuvre dans les plus brefs délais.

Lopelle Mboussa Gassia

## EMPLG

## Une commémoration en mémoire du général Leclerc

Dans le cadre de la commémoration de la journée du général Leclerc, une cérémonie a été organisée, le 20 novembre, à la place d'armes de l'École militaire préparatoire général Leclerc.

Le rituel du dépôt des gerbes de fleurs a été respecté, tour à tour, par les officiels présents à la cérémonie. De l'évocation de la mémoire de Leclerc, l'on retiendra qu'aujourd'hui 77 ans après sa disparition, Leclerc continue de réunir tous les anciens enfants des troupes (AET) autour de son nom éponyme, mystérieux de cette école d'excellence, un nom porteur de valeurs qui est célébré encore en ces lieux de mémoire. Des valeurs significatives pour la formation des enfants de troupe. Des valeurs de courage, d'engagement, de responsabilité, de bravoure, d'héroïsme et de patriotisme.

Après l'obtention de son baccalauréat en 1920, il intègre l'école militaire de Saint-Cyr. Il choisit la cavalerie, une ambition qui sera validée par une place de major de promotion à l'issue d'une année à l'école d'application de Saumur. Nommé instructeur de peloton à Saint-Cyr, Philippe

de Hauteclocque supervise, jusqu'en 1937, la formation de quatre générations de soldats, toutes marquées par cet homme, dont la devise sans cesse répétée : « Ne me dites pas que c'est impossible » résume la détermination à atteindre l'objectif fixé.

Le secrétaire général adjoint des AET, Serge Eugène Ghoma-Boubanga, a rappelé à l'auditoire que le général Leclerc a été un chef héroïque qui continue d'inspirer les enfants de troupes de tous les continents, particulièrement ceux du Congo. « Devenu commandant militaire du Tchad, le lieutenant-colonel Leclerc manifeste son héroïsme, d'abord en dirigeant ses hommes dans la prise de Koufra, puis dans la conquête du Ferzan, et enfin dans la réduction du dernier réduit germano-italien à Takrouna en Tunisie, en mai 1943....désormais devenu l'homme des missions spéciales, grâce



Une vue des autorités déposant les gerbes de fleurs/Adiac

notamment aux actions de sa force L, comme Leclerc, il se voit hisser au poste de commandant des forces militaires de l'Afrique française libre à Brazzaville », a-t-il souligné. Au cours de cette cérémonie, un présent

constitué de mobilier et d'appareils électro-ménager a été offert par le président de l'association des AET du Congo, l'AET Rémy Ayayos Ikounga. Ce don a été réceptionné par le commandant en second de l'EMPLG, le lieutenant-co-

lonel Ntsiété Régis Ghislain, nouvellement nommé. En rappel, l'EMPLG a été créée en 1946 et a ouvert ses portes aux jeunes de différentes colonies de l'AEU-Cameroun en octobre 1947.

Guillaume Ondze

## GRÈVE AU CHU-B

## L'intersyndicale campe sur ses positions

Dans un communiqué rendu public le 20 novembre, l'intersyndicale du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville, qui a déclenché une grève générale illimitée depuis le 29 octobre, a informé l'ensemble des travailleurs que la grève avec service minimum « demeure en vigueur jusqu'à la satisfaction totale des revendications relatives au paiement des salaires ».

« Suite à la grève générale avec service minimum observée au CHU-B depuis le 29 octobre 2024, une séance de travail s'est tenue, sous l'autorité du ministre de la Santé et de la Population, entre le cabinet du ministre assisté de la direction générale du CHU de Brazzaville, d'une part, et l'intersyndicale, assisté des secrétaires fédéraux de la Fenasas et de la Fesytrasas, d'autre part. Au terme d'un échange franc et direct sur la situation des cinq mois d'arriérés de salaires dus aux travailleurs du CHU, cette séance de travail s'est malheureusement révélée infructueuse », peut-on lire dans le communiqué, qui met en garde contre toute éventuelle manœuvre de récupération politique de cette grève consacrée aux revendications sur le paiement des salaires.

Parfait Wilfried Douniama

## EDUCATION

## 450 candidats passent le concours de philosophie

Les meilleurs élèves en philosophie des classes de terminale de toutes séries confondues des établissements d'enseignement général et technique passent, le 21 novembre, dans les chefs-lieux des cinq départements du pays, « le concours de la meilleure copie de philosophie », organisé par la Société congolaise de la philosophie (Sophia), en collaboration avec l'Unesco.

Les candidats ont été soumis, pendant deux heures, à un seul sujet intitulé « Y a-t-il encore une place pour la philosophie dans la cité ? ». L'examen s'est passé en une seule journée. Ces candidats ont été choisis en fonction de leur mérite en philosophie dans leurs établissements respectifs. La correction sera effectuée par une commission après l'acheminement de toutes les copies des autres départements vers Brazzaville. Les lauréats pourraient bénéficier des matériels didactiques.

Au total, 450 apprenants, à raison de cinq candidats par établissement, prennent part à ce concours. L'examen se déroule simultanément dans les départements de Brazzaville, Cuvette (Owando), Sangha (Ouessou), Niari (Dolisie) et le département de Pointe-Noire.

Brazzaville compte plus de 150 candidats issus de dix-sept établissements des deux sous-secteurs de l'enseignement. Dans la ville capitale, l'épreuve a été lancée par le secrétaire général de la Sophia, Mamadou Kanté, au Complexe scolaire Révolution, en présence de l'administrateur de programme culture et sciences



Les candidats au concours de philosophie/Adiac

humaines & sociales à l'Unesco, Marlène Gantsoua.

Mamadou Kanté a expliqué à cette occasion que le concours est organisé dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la philosophie commémorée chaque troisième jeudi du mois de novembre. Il a défini, à cette occasion, la philosophie comme étant la réflexion qui permet à chacun d'interroger le monde et de s'interroger en vue de mieux intégrer le monde. « *Philosopher c'est penser sa vie et vivre sa pensée* », a-t-il dit. L'administrateur de Programme culture et sciences humaines & sociales à l'Unesco, Marlène Gantsoua, a, de son côté, souligné l'apport de l'Agence onusienne sur le plan maté-

riel, financier et bien d'autres. Selon elle, l'Unesco a institué la journée de la philosophie dans le cadre de l'initiative à pouvoir inciter les élèves à réfléchir sur les défis contemporains qui sont les leurs. L'Agence encourage les enfants à étudier et permet de leur montrer que la philosophie trouve toujours sa place dans la cité pour résoudre les problèmes de l'ère contemporaine. « *Réfléchir sans les jeunes n'est pas intéressant. Mais nous pensons donner aux jeunes la possibilité d'exprimer ce qu'ils pensent de la philosophie dans les réponses à tous les problèmes que l'on rencontre dans la vie* », a-t-elle déclaré.

Lydie Gisèle Oko

## AGRICULTURE

## La ZAP de Mpira Nkoua mise en service

Située à environ 20 km de Lékana-centre, département des Plateaux, la Zone agricole protégée (ZAP) de Mpira Nkoua a été officiellement inaugurée le 17 novembre par le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, en présence des autorités locales.

Grand bassin de production de plusieurs cultures vivrières parmi lesquelles la pomme de terre, le haricot, le manioc et le maïs, le district de Lékana dispose désormais de sa première ZAP. Les dix coopératives de la ZAP de Mpira Nkoua vont travailler sur 140 hectares dont 100 couverts de maïs qui présentent déjà un décor verdoyant. Sur les 40 hectares restant, les producteurs vont semer du manioc. Pour appuyer les efforts des acteurs agricoles, le gouvernement a mis à leur disposition des tracteurs et semoirs permettant non seulement la réduction de la pénibilité du travail, mais aussi l'amélioration des rendements agricoles qui entraîne ipso facto l'augmentation des revenus des bénéficiaires.

Le sous-préfet du district de Lékana, Égide Abou, a, dans son mot de circonstance, rappelé que son entité administrative se caractérisait par une vocation agricole incontestable. Il s'est réjoui de la capacité de productivité et de compétitivité des agriculteurs. « *Nous saluons votre action et vous rassurons de notre entière disponibilité à œuvrer*

sans relâche aux côtés de nos vaillants agriculteurs pour jouer notre partition à la sécurité alimentaire dans notre pays », a-t-il assuré. Les bénéficiaires ont, de leur côté, félicité le ministre chargé de l'Agriculture qui a, selon certains d'entre eux, le souci de la population.

Lançant les activités au niveau de la ZAP de Mpira Nkoua, le ministre Paul Valentin Ngobo a invité les bénéficiaires à faire davantage preuve de pugnacité et de discipline pour atteindre les objectifs de production fixés. Selon lui, cette ZAP incarne également l'ambition collective du gouvernement de valoriser un sec-

teur fertile, tout en offrant des perspectives de développement pour cette population. « *Cette ZAP est le fruit d'une volonté commune, celle de transformer notre potentiel agricole en richesse concrète pour nos communautés. Le projet des ZAP, soutenu par le président de la République, s'inscrit dans une vision ambitieuse : moderniser notre agriculture, garantir la sécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie des agriculteurs* », a rappelé le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, saluant la détermination inébranlable des agriculteurs de cette

ZAP qui ont travaillé depuis trois ans sans relâche pour obtenir un appui à leurs efforts collectifs.

Il a également rappelé que dans le domaine agricole, Lékana se distingue par sa détermination, son esprit d'innovation et sa résilience face aux défis. « *Vos terres fertiles, votre travail acharné et votre engagement constant sont reconnus et respectés au-delà de vos frontières. Lékana est un pilier de notre économie rurale et une source d'inspiration pour l'ensemble du pays. En matière agricole, vous êtes un exemple de réussite et d'abnégation. La ZAP que nous inaugurons aujourd'hui*

symbolise bien plus qu'un projet, elle est une reconnaissance méritée de vos efforts incessants », a poursuivi Paul Valentin Ngobo.

D'après lui, cette ZAP est aussi un puissant outil qui permettra de décupler le potentiel productif et de propulser Lékana vers de nouveaux sommets. Il a, par ailleurs, rappelé qu'en 2021, le président de la République adressait un message plein d'espoir aux jeunes du district de Lékana, en leur demandant de rester sur cette terre fertile afin de participer activement à la construction d'une agriculture moderne et prospère, et de développer leur localité. « *Dans le même élan, il avait pris un engagement fort, celui d'améliorer les conditions d'exercice de l'agriculture grâce à la mécanisation et un soutien accru des pouvoirs publics. Aujourd'hui, nous sommes fiers que cette promesse a été tenue* », a laissé entendre le ministre. Pour booster le travail des agriculteurs, il leur a offert un échantillon de kits agricoles aux acteurs de la ZAP de Mpira Nkoua.

Parfait Wilfried Douniama

**« Vos terres fertiles, votre travail acharné et votre engagement constant sont reconnus et respectés au-delà de vos frontières. Lékana est un pilier de notre économie rurale et une source d'inspiration pour l'ensemble du pays. En matière agricole, vous êtes un exemple de réussite et d'abnégation. La ZAP que nous inaugurons aujourd'hui symbolise bien plus qu'un projet, elle est une reconnaissance méritée de vos efforts incessants »**

## SANTÉ

## La couverture vaccinale estimée à 82% au troisième trimestre 2024

Le Comité de coordination inter-agences (CCIA) a tenu, le 19 novembre, à Brazzaville sa réunion ordinaire pour évaluer les performances du Programme élargi de vaccination (PEV). Il ressort que le taux vaccinal est évalué à 82% au titre des trois premiers trimestres 2024.

La réunion du CCIA a été présidée par le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, en présence des représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). Elle a permis aux techniciens de faire l'état de mise en œuvre des sept recommandations adoptées lors de la dernière réunion du CCIA tenue en janvier dernier. A cet effet, le directeur général du PEV, le Dr Jonas Ebina, a animé un exposé dans lequel il a fait le point à mi-parcours des activités que son institution a menées depuis le début de l'année en termes de couverture vaccinale.

Il en est ressorti que le programme de vaccination se fait normalement, que les vaccins sont à présent disponibles. Sur le terrain, a souligné le directeur

général du PEV, le taux vaccinal prévu à 85% en fin d'année a déjà atteint 82% au troisième trimestre de cette année. Ce résultat a été jugé satisfaisant par l'ensemble des participants. « La réunion du Comité de coordination inter-agences a porté sur l'évaluation des recommandations de sa dernière réunion tenue le 25 janvier 2024, mais aussi sur l'évaluation des performances du PEV au 3e trimestre 2024. S'agissant de la vaccination, nous sommes rassurés que notre objectif sera atteint, puisqu'à la date d'aujourd'hui, la couverture vaccinale est estimée à 82 %, contre 85% prévu en fin d'année », a souligné le Dr Jonas Ebina.

Clôturant les travaux, le ministre de la Santé et de la Population a salué le travail abattu par les membres du CCIA qu'il a exhor-



Gilbert Mokoki, les représentants de l'Unicef et de l'OMS posant avec les membres du CCIA/Adiac

tés à travailler avec objectif afin de bien relever les défis. « Je vous félicite pour le travail abattu à travers les deux exposés que vous avez développés. Parlant de la vaccination, il a été relevé la nécessité de renforcer la sensibilisation com-

munitaire afin de réduire le nombre d'enfants non vaccinés. Il a été évoqué aussi l'amélioration de la gestion des données, car si celles-ci ne sont pas bien gérées, la décision sera faussée. S'agissant de la mobilisation des ressources,

nous rassurons les partenaires que le gouvernement fournit des efforts, car la santé n'a pas de prix. Parlant du vaccin, il est l'avenir du pays parce qu'il concerne nos enfants », a indiqué Gilbert Mokoki.

Firmin Oyé

## Rodrigue Dinga Mbomi fait de la lutte contre le diabète sa priorité

L'association Marcher courir pour la cause (MCPLC) entend organiser, le 27 novembre, une soirée caritative dont le but est de lever des fonds pour la lutte contre le diabète. Rodrigue Dinga Mbomi, le président de cette association, donne le sens à chaque démarche entreprise par MCPLC pour lutter contre la maladie dont il estime être un véritable enjeu de santé publique dans cette interview qu'il nous a accordée.

**Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.). Comment l'idée de créer Marcher courir pour la cause vous est-elle arrivée à l'esprit ?**

**Rodrigue Dinga Mbomi (RDM).** J'ai une fille qui est diabétique depuis l'âge de dix ans. Je me suis demandé ce que je peux faire à mon niveau pour faire bouger la carte. Je commençais à me renseigner sur cette maladie qui est un véritable fléau. Aujourd'hui, il y a une relation existante entre le nombre d'AVC et le diabète et en Afrique les chiffres disent qu'il y aurait sept personnes sur dix qui ne savent pas si elles sont diabétiques. C'est un vrai sujet parce que si vous ne savez pas si vous êtes malades, vous n'allez pas avoir un bon comportement. En 2011, l'OMS estimait que si l'on ne faisait rien en 2025, il y aura dans le monde 311 millions de diabétique. Les chiffres sont vraiment effrayants. Si on ne se mobilise pas tous, demain ce seront nos enfants qui vont payer le prix fort. C'est pour cela qu'on a lancé cette association avec pour mission de faire la promotion de la santé, de lutter contre le diabète et de promouvoir l'activité physique comme outil principal de prévention.

**L.D.B. Comment se présente votre programme d'activités pour ce mois de novembre dit**

**de diabète ?**

**RDM.** Nous avons voulu pour ce mois de novembre toucher l'ensemble de la population : les enfants, les adultes ; les actifs, les inactifs, les hommes et les femmes. Nous avons des activités sportives, de sensibilisation et événementielle. Sur le plan sportif, nous avons organisé le tournoi de football et de Nzango inter-entreprises. Il y a aussi une marche sportive prévue pour le dimanche 24 novembre sur la Corniche. Nous avons aussi organisé une campagne de sensibilisation dans les écoles et dans les marchés pour que nos enfants ainsi que nos parents soient sensibilisés au diabète. Nous avons aussi prévu d'organiser une campagne de sensibilisation auprès des entreprises et nous les invitons à venir participer à l'atelier sur « Diabète et bien-être » qui aura lieu ce vendredi 22 novembre. Enfin, nous organisons une soirée caritative pour lever les fonds à la faveur de la lutte contre le diabète le mercredi 27 novembre.

**LDB. Quels sont les objectifs visés au cours de cette soirée ?**

**RDM.** Quand on est une association, le principal sujet, ce sont les ressources. Nous avons besoin des ressources pour financer les différents projets. Et comme nous avons pour ambition de faire recu-



Rodrigue Dinga Mbomi/Adiac

ler le diabète, nous avons retenu trois projets principaux à financer d'ici à 2025. Il s'agit de pouvoir acheter un cabinet médical mobile, c'est-à-dire un camion d'une certaine taille doté d'une capacité à œuvrer dans le sens de dépistage de la population et de la médication. Nous allons aussi financer une application digitale, parce que nous sommes convaincus que la proximité du téléphone avec les utilisateurs est un élément important pour diffuser « la bonne parole » concernant le message de sensibilisation au diabète, à savoir nutrition et activité physique. Enfin, financer une maison sport et santé dont la vocation ne sera non pas de se faire soigner en partie peut-être, mais avant tout d'être

là pour prévenir les différents risques. Ce sont les projets structurants par association. Si l'on veut passer un cap, on a besoin de les réaliser. Le but de la soirée est de lever les fonds pour financer ces projets, mais surtout de se mettre tous debout, entreprises et sociétés civiles, institutions, pouvoirs publics pour dire stop au diabète et trop c'est trop. Avançons ensemble sur le même pas dans ce sujet. Cet événement devrait nous permettre de mieux nous positionner face aux pouvoirs publics et les parties prenantes pour être encore plus impactants dans la levée des fonds et la lutte contre le diabète.

**L.D.B. Quelles sont les per-**

**sonnalités attendues ?**

**R.D.M.** Nous attendons le ministre de la Santé ainsi que le représentant de l'OMS et les structures de la place qui nous ont déjà accompagnés. Je pense à la SNPC, pleinement engagée pour la lutte contre le diabète, NSIA... On va avoir une belle soirée. L'idée étant d'être très sérieux puisqu'on aborde un sujet important qui est le diabète et, en même temps, on va avoir un plateau artistique local. On a fait appel aux artistes pour nous aider dans ce combat.

**L.D.B. Quelles sont les perspectives de votre association ?**

**R.D.M.** On va boucler le mois de novembre avec beaucoup d'énergies laissées sur ces différents projets. Avant le mois de décembre, nous allons faire le bilan et en même temps préparer notre plan stratégique 2025-2028. Nous avons déjà la 5e édition de la Traversée du Mayombe qui se déroulera du 7 au 13 juin. C'est une activité importante parce que sur le plan de l'impact de la population, c'est une activité qui passe dans six départements. Et dans chaque département où l'on passe, on sensibilise les populations et on les invite à se faire dépister. C'est une activité majeure en 2025 en matière d'activité physique. On cherche à concrétiser les projets qu'on va chercher à financer cette année.

James Golden Eloué

## AUF-CONGO

## Les étudiants édifiés sur les enjeux de l'intelligence artificielle

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) au Congo a organisé, le 21 novembre à Brazzaville, une conférence sur l'intelligence artificielle et le numérique au profit des étudiants des établissements membres. L'activité intègre le programme du Campus numérique francophone.

« La résolution de quelques problèmes spécifiques, la démonstration des innovations technologiques dans le domaine de l'intelligence artificielle ont ponctué les travaux de cette conférence », a indiqué le représentant du bureau national de l'AUF, le Pr Edouard Ngamountsika. Animateur de ladite confé-

rence, le Pr Auguste Nsonsi-sa a indiqué qu'il a été question de montrer à l'auditoire qu'on ne peut pas ne pas vivre aujourd'hui sans s'approprier cet outil : l'intelligence artificielle. « Nous ne pouvons pas affronter le monde qui vient si nous ne nous donnons pas les moyens technologiques. Rien ne peut se faire de grand en matière de recherche, d'études, de formation et même de vie sans intelligence artificielle », a-t-il fait savoir en attirant



Conférence sur l'intelligence artificielle/Adiac l'attention des étudiants sur l'usage qu'il faut faire des technologies.

Une série de questions-réponses a permis aux animateurs d'éclairer au mieux la lanterne des étudiants sur les enjeux de l'intelligence artificielle.

Rominique Makaya

**« Nous ne pouvons pas affronter le monde qui vient si nous ne nous donnons pas les moyens technologiques. Rien ne peut se faire de grand en matière de recherche, d'études, de formation et même de vie sans intelligence artificielle »**

## FEMMES BÂTISSEUSES DU CONGO

## Sensibilisation à la réalisation des projets innovants

A la faveur de la Journée mondiale de l'entrepreneuriat féminin, le Réseau des femmes bâtisseuses du Congo a organisé une journée de sensibilisation et de formation afin de promouvoir la culture entrepreneuriale et la réussite auprès de la gent féminine.

L'initiative vise à encourager l'entrepreneuriat féminin et l'égalité des sexes, contribuer à la création d'emplois et à l'autonomisation des femmes, des filles dans leurs familles et au sein de leurs communautés.

La rencontre a porté sur la demande de financement, le montage d'un dossier de création d'entreprise, le développement du leadership, la réalisation des projets innovants, notamment ceux qui apportent une valeur ajoutée significative, que ce soit en termes d'amélioration des performances, de résolution de problèmes, de création de nouvelles opportunités ou de réponse à un besoin non satisfait.

Plusieurs exposantes ont partagé les expériences des femmes réussies. De ces expériences, on retiendra que les femmes peuvent parfois manquer de confiance pour se lancer dans des projets entrepreneuriaux à cause des stéréotypes sociaux ou des



Des membres du Réseau des femmes bâtisseuses du Congo/Adiac

normes culturelles.

Ainsi, ces oratrices ont souligné l'importance de travailler sur le développement de la confiance en soi, en rappelant aux femmes entrepreneures leurs compétences et leurs ressources nécessaires pour réussir.

Les femmes entrepreneures ayant réussi peuvent servir de modèles inspirants et partager leurs expériences pratiques, ce qui peut aider les

autres à surmonter les défis et à se lancer dans la réalisation des projets.

« Cette formation est le résultat d'un atelier panafricain que nous avons participé du 3 octobre au 5 novembre 2024. Nous avons reçu un coach, des connaissances que nous léguons à la gent féminine du Congo. Après avoir acquis toutes ces connaissances, la réussite de la femme n'est plus une

option, mais plutôt une obligation », a indiqué Virginie Léopoldine Batchy, membre du Réseau des femmes bâtisseuses du Congo.

En réalité, l'un des principaux obstacles à l'entrepreneuriat féminin est l'accès au financement. Les femmes entrepreneures rencontrent souvent des difficultés à obtenir des prêts ou des investissements. « Les conditionnalités ici ne sont pas évidentes. Mais,

il faut déjà applaudir du fait que les Congolaises emboîtent le pas et entreprennent. Nous avons des défis comme l'accès aux financements, mais des opportunités comme des programmes d'inclusion à la chambre de commerce et surtout le programme éleveur. Je conseille aux femmes qui sont dans l'informel de formaliser leurs projets afin de bénéficier d'un certain nombre d'avantages », a signifié Clavis Lombo, délégué de la chambre de commerce.

Les oratrices ont également suggéré aux femmes entrepreneures de pouvoir se connecter à d'autres entrepreneurs, investisseurs et mentors. Ces espaces permettent de partager des idées, de trouver des partenaires et d'accéder à des ressources. Enfin, il est important de cultiver aux femmes entrepreneures la culture de l'innovation et de la prise de risque calculée.

Fortuné Ibara

6<sup>e</sup> ÉDITION DU FORUM AMBITION AFRICA

## Table ronde sur l'intelligence artificielle

Cette table ronde s'est déroulée avec, en fond de mire, les recherches démontrant qu'à ce jour l'intelligence artificielle (IA) a le potentiel de contribuer à hauteur de 15 700 milliards de dollars à l'économie mondiale d'ici 2030, dont 1200 milliards de dollars qui pourraient être générés en Afrique, ce qui représente une augmentation de 5,6 % du Produit intérieur brut du continent d'ici à 2030.

Pour débattre sur ce thème, ce panel, animé par Siham Allali, CEO, PGT Group, a vu la participation d'Akoua Awoudja, conseillère experte en transformation digitale avec le secteur public-privé, GIZ Togo & WIA Young Leader 2024 ; Adil Tourabi, Sales Director Africa & Middle East, OVH CLOUD ; Yaya Sylla, président directeur général, Sah Analytics International ; Thierry Kientega, CEO, OUIcoding ; et Luc Missidimbazi, conseiller postes, télécommunications et numérique du Premier ministre du Congo.

**Extrait de la communication de Luc Missidimbazi**

Pendant que le Congolais intervenait à Paris, au même moment, à Brazzaville, le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, inaugurerait la mise en place de la 5G en République du Congo. Pour Luc Missidimbazi, toutes les questions relatives à l'IA sont pertinentes. Elles nécessitent de répondre d'emblée à une série d'interrogations. Par exemple, comment pourrait-on développer les axes d'opportunités dans le cadre de l'IA pour l'Afrique ? / Comment décrire l'état actuel de l'adoption de l'IA en République du Congo ? / Existe-t-il des secteurs qui se démarquent par rapport à l'IA ?

Esquissant une première réponse à ce questionnement, il a estimé

que l'IA en est à l'étape embryonnaire mais son usage ne cesse de croître d'une manière significative. Pour preuve, le dynamisme de la téléphonie mobile avec un taux de pénétration progressif de l'utilisation de l'IA communicationnel par des entreprises qui s'imprègnent des solutions en place. Cependant, il a relevé que le nombre d'acteurs technologiques et de développeurs demeure réduit. « *Les jeunes qui sont porteurs de projets se sont vite accaparés de ce sujet et proposent quelques solutions (Chatbot, gestion documentaire, ...)* », a-t-il expliqué.

En ce qui concerne les principaux obstacles à l'adoption de l'IA en Afrique, les freins sont quasiment les mêmes que ceux déjà rencontrés dans la transformation numérique. On déplore la maîtrise de données de qualité et leur faible quantité. À ce problème de données s'ajoute également l'insuffisance de modèles ML adaptés à l'Afrique, ce qui exige la création de centres de formation. Les experts qui maîtrisent le traitement des données, les accélérateurs matériels, les outils logiciels et les infrastructures réseaux sont trop peu nombreux. Il est impératif d'obtenir cet ensemble et de le faire fonctionner conjointement dans le but de concevoir, déployer et gérer des systèmes IA.

Autant de freins qui résultent, à la

fois, du faible financement, d'une méconnaissance des enjeux économiques et d'un manque d'expertise (entreprises dédiées à l'IA). Un manque significatif de solutions IA pour les besoins africains. La recherche et la formation sont insuffisantes, voire même inexistantes, sans compter le manque d'infrastructures informatiques et les recherches adéquates y afférentes. En sus, il a souligné la non-identification des opportunités d'affaires qu'offre l'IA, empêchant ainsi l'implication d'acteurs financiers.

Autre interrogation : quelles sont les infrastructures technologiques existant actuellement pour soutenir le développement de l'IA (ex : réseaux Internet, centres de données, accès aux équipements numériques) ?

Le conseiller a estimé que la présence en nombre croissant des data center, des points d'échange internet et l'arrivée de la connectivité très haut débit (5G au Congo) sont des infrastructures essentielles. Cependant, il a déploré le fait que les outils nécessaires pour le traitement des données et l'apprentissage soient très limités. Dans l'immédiat, les solutions AWS, Google Cloud... sont les seules plateformes, virtuelles de surcroît, sur lesquelles s'appuient les acteurs de l'IA. Il faut souligner qu'on perçoit un faible intérêt de ces plateformes pour l'Afrique et ses petits



Luc Missidimbazi à la 6e édition Ambition Africa/ Jean Bedel Bango

pays. Pour en profiter, il faut donc s'orienter vers une mutualisation des ressources et particulièrement les infrastructures pour pouvoir développer des systèmes IA à grande échelle.

Enfin, existe-t-il des partenariats ou des investissements internationaux pour soutenir l'infrastructure technologique de la République du Congo dans le domaine de l'IA ?

Luc Missidimbazi a répondu qu'il faudrait que se déploient en Afrique, outre les acteurs de l'industrie de l'IA qui ont la maîtrise des données, les outils qui vont avec, les entreprises de stockages, les structures de formations. Cela permettrait la création de réels écosystèmes tech & IA, facilitant ainsi parallèlement la mobilisation des fonds. Il faut noter que plusieurs partenaires au développement (Banque mondiale,

BAD, l'AFD ...) appuient les pays africains dans leur transformation numérique et les politiques IA.

Mais, pense-t-il, un pays seulement ne disposera pas, à lui seul, de l'investissement suffisant pour mener à bien ce développement. Il propose une mutualisation des plateformes et des infrastructures. Conscient de la mise en place de ce projet commun, il a appelé de tous ses vœux la construction des infrastructures en Afrique centrale, celle-ci se trouvant donc un peu plus au milieu, prête à expérimenter les solutions via la multiplication de projets intégrant la formation, « *mais il faut qu'on arrive aujourd'hui à mutualiser ces efforts-là pour mutualiser aussi les financements et apporter un résultat bénéfique pour tout le monde* ».

Marie Alfred Ngoma

## Les industries culturelles en Afrique au coeur des échanges

Parmi les évocations des ambitions de la sixième édition du rendez-vous de Bercy, les organisateurs ont programmé les industries culturelles et créatives (ICC) dont les chiffres actuels démontrent un fort potentiel de croissance et un rayonnement du savoir-faire de l'Afrique à l'international.

On désigne par industries culturelles et créatives les secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial.

Pour ce panel animé par Arnaud Fleury, journaliste économique, Jean-Michel Abimbola, ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts du Bénin ; Saidou Bernabe, co-fondateur, Parralel 14 via IOM ; Jean-Michel Bonard, Head of Music Business, Trace ; et Grace Loubassou, directrice relations institutionnelles et projets sociétaux, Canal +.

En guise de rappel et en chiffres, les industries culturelles et créatives ont représenté, en 2020, près de 3% du PIB des États africains. En 2015, l'OIF avait estimé qu'elles contribuaient à environ 1,1% du PIB régional sur les zones Afrique et Moyen-Orient. Ces chiffres démontrent le fort potentiel de croissance d'un secteur considéré comme l'un des plus porteurs au niveau mondial.

Les panélistes ont apporté un ar-



Grace Loubassou -Table ronde à la 6e édition Ambition Africa Jean Bedel Bango

gumentaire en expliquant qu'on assiste depuis quelques années à une montée en puissance du business de l'art et de la culture, notamment auprès de la jeunesse. Dans des pays tels que les deux Congo, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Nigéria ou le Ghana, certains secteurs, notamment le cinéma, connaissent un véritable essor.

Pour Grace Loubassou, reprenant en exemple les propos du ministre béninois, elle a confié qu'en partant du constat de l'industrie du

film, ne serait-ce que les chiffres Nollywood du Nigeria, l'envie d'investir dans le secteur des industries culturelles et créatives est permanente parce que c'est un continent tout simplement jeune, c'est un continent qui utilise les smartphones et, donc, qui consomme énormément de données culturelles.

En partant de ce postulat, le groupe Canal+ a fait le pari de tout miser sur le continent en délocalisant les productions afin

d'avoir une chaîne de valeurs plus authentique et plus ancrée dans les histoires africaines afin que, justement, les consommateurs s'en approprient le contenu. « *On va rester sur l'exemple du Bénin, c'est un pays dans lequel on a développé une chaîne qui s'appelle A+ Bénin avec des programmes 100% béninois, des émissions béninoises pour les personnes du Bénin, mais aussi pour toute la région* ».

Le groupe opère de la même manière au Sénégal avec une chaîne en wolof, au Congo avec une chaîne en Lingala. L'objectif consiste à s'introduire dans des productions de plus en plus locales tout en étant une entreprise mondiale historiquement connue comme grand acteur du sport. Outre le cinéma, les industries culturelles et créatives, c'est également la musique avec la chaîne Trace. Grâce à celle-ci, les vedettes telles que Koffi Olomide, Fally Ipupa ou Roga Roga excellent sur la scène internationale. Ce secteur emploie 20% de jeunes entre 15 et 29 ans à travers le monde, dont 45% de femmes. La structuration des métiers de l'art et de la création est une nécessité,

autant pour les États africains qui en tireront le bénéfice en termes de promotion culturelle, création d'emplois et dynamisation de l'économie, que pour les entrepreneurs du secteur souhaitant sortir de l'informel ou pour les entreprises qui pourront diversifier leurs activités en attribuant une partie de leur budget RSE au développement d'un secteur porteur.

Pourtant, malgré leur influence majeure et largement reconnue sur le monde de la culture et de l'art, les ICC africaines n'ont pas encore déployé la totalité de leur potentiel. Et pour cause, en dehors de grandes figures connues au-delà des frontières, ou de certains outsiders ayant bénéficié de la visibilité permise par l'essor du numérique et le potentiel de virilité des réseaux sociaux, de nombreux artistes évoluent encore dans le secteur informel par manque d'accompagnement ou de moyens. Tout en restant optimiste, le temps est venu pour que les industries culturelles et créatives en Afrique deviennent, d'une manière durable, un moteur du développement économique et social.

M.A.N.

## LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN AFRIQUE

## Cap sur la transparence et «l'inclusivité»

La sixième édition du Forum Ambition Africa a mis au programme l'initiative pour la Transparence dans les industries extractives (ITIE), une initiative volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la bonne gouvernance des revenus publics issus de leur extraction.

Pour cette table ronde, animée par Pierre-Samuel Guedj, président directeur général Affectio Mutandi, ont pris part Florent Lager, président de la Fédération des mines solides du Congo, administrateur général adjoint MPD Congo S.A.U. ; Christophe Petit, Country Manager France, Sibanye-Stillwater, Afrique du Sud ; Vincent Dufief, directeur des Affaires publiques, Imerys ; et Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures de la République du Congo.

Les panélistes ont mis en exergue l'exigence de la publication de rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'État issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.

Ce qui a permis au ministre

congolais de rappeler que cela existe déjà et que la publication de ces rapports est faite. Elle permet de donner accès aux informations dont les intéressés ont besoin et ils savent de quelle manière la rente a été utilisée. Le pétrole en République du Congo, c'est 70% de la richesse ; 60% du budget du pays, et, au minimum, 50% des exportations. « C'est la première ressource que nous répartissons au bénéfice de l'ensemble de la population à travers le budget voté par le Parlement représentant le peuple. Par extrapolation, le peuple dispose de tous les moyens pour influencer la manière dont les royalties de cette ressource naturelle qu'est le pétrole sont réparties au portefeuille budgétaire. Cela est valable également pour les entrées d'argent engendrées par la forêt, évidemment. Au bout,

ce sont les populations qui sont bénéficiaires », a-t-il expliqué, en insistant sur la qualité de la représentation de la population pour obtenir une répartition de manière équitable.

Concernant les entreprises, elles doivent instaurer la transparence par elles-mêmes. Elles ont des projets, des programmes, des politiques, des directions, des structures chargées de cet aspect. Elles doivent veiller à ce que l'environnement, là où elles se trouvent, mais aussi bien au-delà, dans le pays où elles sont installées, leur permette de répondre aux problématiques, aux besoins de proximité, selon le volet dédié au cahier des charges.

À propos de « l'inclusivité », il a estimé qu'il faudrait créer un environnement suffisamment réceptif à l'intention commune des sociétés et de l'État pour permettre à la



Bruno Jean-Richard Itoua à l'issue de la Table ronde à la 6<sup>e</sup> édition Ambition Africa

population d'accéder à une part importante de l'industrie pétrolière. « Ce n'est pas en distribuant des cadeaux, ce n'est pas en faisant de l'humanitaire, ce n'est pas en jouant sur le groupe passionné, ce n'est certainement pas comme ça que nous allons pouvoir atteindre le résultat escompté », s'est-il indigné. Et d'envisager que si 40, 50, 60% de la population pouvait bénéficier

d'une partie de l'activité pétrolière, minière et forestière, « cela aurait plus d'impact, en vue d'améliorer leurs conditions de vie, en leur apportant des ressources, en leur apportant des capacités à résoudre leurs problèmes, bien mieux que la petite main qu'on leur octroie de temps en temps, d'agir par le biais des responsabilités sociétales ».

Marie Alfred Ngoma



## AVIS D'APPEL D'OFFRES

Projet CFRAD-ICC (Réhabilitation du Centre de Formation et de Recherche en Art Dramatique), Brazzaville, République du Congo

Travaux de réhabilitation et d'extension du CFRAD, de construction d'un nouveau bâtiment de type R+1 et d'un bâtiment technique. Ces travaux seront complétés par l'aménagement des abords de la parcelle

## Synthèse de l'appel d'offres

Pays	République du Congo
Ville	BRAZZAVILLE
Projet	CFRAD-ICC
Financement	Ambassade de France en République du Congo
Bénéficiaire	Ministère de l'Industrie Culturelle, Touristique, Artistique et des Loisirs (MICTAL) – Rép. du Congo
Mise en œuvre	Expertise France
Nature du marché	Travaux
Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
Législation	Française
Date de clôture	20/12/2024 à 12h00 (heure de Paris)

Documents du marché (DCE) à télécharger sur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2656924&orgAcronyme=s2d>

Dans le cadre de la dématérialisation des achats, Expertise France lance cet appel d'offres via la Plateforme des Achats de l'Etat « PLACE ».

Pour soumissionner à cet appel à projet :

- Cliquer sur le lien ci-dessus pour inscrire votre entreprise sur la plateforme, en renseignant toutes les informations demandées (cliquer sur le bouton se connecter en haut de l'écran à votre droite, ensuite cliquer sur m'inscrire) ;

- Télécharger le dossier de consultation. Pour toutes demandes d'assistance, prière de contacter, tous les jours ouvrés de 10h00 à 19h00 heure de Paris : 00 33 9 72 37 01 30

Pour tout renseignement sur la procédure : contacter SETUAD [remy.mouyabi@setuad-congo.com](mailto:remy.mouyabi@setuad-congo.com)

## DISPARITION

# Michel Boyibanda, la République reconnaissante

Décédé le 9 octobre 2024 au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville, Michel Boyibanda, "Vieux Bobo" grand chanteur parmi les grands des deux Congo et de son continent, a été inhumé un mois après sa mort. Avant son inhumation au cimetière du Centre ville de Brazzaville, il a eu droit à un hommage mérité au Palais des congrès, au cours d'une cérémonie patronnée par la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault.

La cérémonie funèbre de l'illustre fils de Mokouango, dans le district de Pikounga, département de la Sangha, a connu la présence des membres du gouvernement, notamment le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé; la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, Irène Marie-Cécile Mboukou Kimbatsa; ainsi que les députés et sénateurs du département de la Sangha (département natal de Michel Boyibanda); et le bureau de l'Union des musiciens congolais conduit par son président, Pape God. La République démocratique du Congo a été représentée par la ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine, Yolande Elebe Ma Ndembo, ainsi que le bureau de l'Union des musiciens congolais conduit par son président, Adios Alemba, et le doyen de la musique, Jeannot Bobenga.

Prononçant l'oraison funèbre de celui qu'il appelait affectueusement "Vieux Bobo", "Vieux Michaud", le conseiller aux Sports du chef de l'État congolais, Pascal Akouala Goelot, a souligné dès l'entame de son oraison que « *L'hommage qui nous rassemble ce matin est une communion de cœur et d'esprit. C'est le témoignage solennel de la reconnaissance de la République du Congo à un monument de notre*

*culture, un phare de notre musique, un artiste dont le nom résonne avec fierté dans l'âme de notre nation : le regretté Michel Boyibanda* », a déclaré le conseiller, signifiant qu'il y a des hommes qui, par leur talent et leur passion, transcendent les époques. Michel Boyibanda, a-t-il dit, était l'un d'eux. À travers ses œuvres, il a su capturer l'essence même de l'identité congolaise, celle qui danse sur les rythmes envoûtants des diverses danses, qui s'élèvent dans les harmonies

gieux tels que le Negro Band, le Tout-puissant Ok Jazz, Les Bantous de la capitale ou les Trois frères qui se produisaient dans différents temples de la musique des deux Congo comme au bar Bouya, témoigne d'un engagement sans faille en faveur du patrimoine musical congolais. Octogénaire à l'heure où sonne le glas de sa vie, Michel Boyibanda ne laisse pas seulement derrière lui un héritage musical, mais un véritable legs culturel, une flamme qui continuera d'illuminer les générations futures.



Le conseiller Pascal Akouala Goelot prononçant l'oraison funèbre. DR

des grandes formations musicales de la rumba congolaise, désormais patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Le conseiller Pascal Akouala Goelot a fait savoir que le parcours de Michel Boyibanda, émaillé de collaborations avec des orchestres presti-

## Michel Boyibanda, porte-étendard de la musique congolaise

Son art, sa voix, ses compositions, a-t-il poursuivi, ont été le reflet d'une époque, « *le miroir de nos joies, de nos peines, et de nos espoirs. Il a*



La ministre Marie-France Lydie Pongault déposant le bouquet de fleurs sur la dépouille de Michel Boyibanda. DR

porté la voix de notre peuple à travers le monde, faisant entendre notre histoire, notre lutte et notre beauté. Il ne se contentait pas de jouer de la musique. Il incarnait la résilience et la richesse de notre culture. Il était le pont entre les générations, un témoin des évolutions de notre société et un mentor pour tant de jeunes artistes qui ont eu l'honneur d'apprendre à ses côtés. Aujourd'hui, alors que nous regrettons sa perte, nous célébrons également sa vie, son œuvre et tout ce qu'il a représenté », a indiqué l'orateur. Enfin, pour le conseiller Pascal Akouala Goelot, la mémoire et la légende de son cher "Vieux Bobo" demeureront éternelles. « *Michel Boyibanda, "Vieux Michaud", tu n'es pas seulement un musicien, tu es l'âme de notre patrimoine, une source d'inspiration qui continuera à vibrer dans le cœur des Congolais et bien au-delà de nos frontières. Que ton esprit trouve le repos, que ton héritage vive à jamais dans nos cœurs, et que chaque fois que nous écouterons ta musique, nous ressentirons ta présence artistique qui a tant donné pour le rayonnement de notre culture. Repose*

*en paix, Michel Boyibanda, "Vieux Bobo", ta musique continuera à nous guider et à nous rassembler. Les tambours résonneront toujours en ton honneur; les voix se lèveront pour célébrer ta mémoire, et ta légende demeurera éternelle* », a-t-il conclu son oraison en hommage à Michel Boyibanda.

L'une des icônes de la musique congolaise et africaine, Michel Boyibanda, dit « Vieux Bobo », laisse un répertoire élogieux avec des chansons telles que "Masuwa enani", "Valente Yoka", "Sens interdit Au kumbi 12", "Ma fille vient voir", "Okomi na M'Bemba", "Bolingona na kozonga ou Miso na nzela", "Essous ayambi ngai", "Mbinzo nzete esolola na moto te", "Ata na yebe", "Diallo", "Nana", "Selenga", etc.

Rappelons que Michel Boyibanda était victime de l'accident vasculaire cérébral pour la première fois en 2015 avant d'être de nouveau foudroyé le 4 octobre 2024. Admis au CHU, il trouve la mort le 9 octobre de la même année, rejoignant ainsi à l'au-delà ses feux parents géniteurs, Gabriel Boyibanda et Simone Ewè-Ekoué.

Bruno Zéphirin Okokana



Le doyen de la musique, Jeannot Bobenga, et le président de l'UMC, Pape God. DR



## Financement BIRD - Prêt n°9398-CG AMI N°27/MPTEN/PATN-UCP/CI/2024 Appel à Manifestation d'Intérêts

### POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) COMPTABLE POUR L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

#### I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la mise en œuvre du « Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au « recrutement d'un(e) comptable pour l'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) ».

#### II-Mandat général

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet, et sous la supervision et le contrôle direct du Responsable Administratif, Financier et Comptable (RAFC) à qui il rend compte de ses activités, le Comptable du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) est responsable de l'ensemble de la production comptable, de la production des états financiers et de toutes les activités relatives à la comptabilité du projet. Il travaille en étroite collaboration avec tous les autres membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

#### III. Profil du candidat

Le comptable devra présenter le profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme supérieur d'au moins BAC + 3 en comptabilité, gestion financière, gestion des administrations ou diplôme équivalent ;
- Avoir acquis au cours des trois dernières années, une expérience professionnelle récente pertinente (deux ans) en gestion administrative et financière

- dans un cabinet comptable, un cabinet d'audit, une entreprise, une administration publique ou des projets de développement ;
- Cette expérience professionnelle pertinente acquise dans un projet financé par des partenaires autres que la Banque mondiale est un atout considérable ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique courant : World, Excel, Internet, Powerpoint, etc. ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de comptabilité (type TOM2PRO, Sage compta ou autre) ;
- Posséder des qualités de communication, d'information et de restitution (capacité rédactionnelle et d'analyse des données comptables et financières) ;
- Avoir un esprit d'analyse et de synthèse, dynamique et méthodique, capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Être de bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel ;
- Être formé au SYCEBNL serait un prérequis au recrutement ;
- Avoir une connaissance pratique des procédures comptables et de gestion financière des bailleurs multilatéraux et du Système Intégré de Gestion des projets serait un atout ;
- Avoir une excellente maîtrise écrite et orale du français ;
- Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première

- année du contrat ;
- Avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais serait un atout ;
- les candidatures des personnes ayant travaillé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale dans lequel ont été relevées des dépenses inéligibles ou questionnables, sont désavantagées.

Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillant, ou ayant travaillé au cours des six derniers mois au sein d'une unité de gestion d'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication des présents termes de référence, ne sont pas autorisés, de même que les candidats ayant travaillé dans des projets clôturés mais qui n'ont pas encore rempli tous les engagements de gestion financière (rapports d'audit de clôture, RSF, documentation des comptes désignés).

**N.B :** Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.

#### IV. Durée et lieu de la mission

Une période d'essai de six (06) mois sera accordée au consultant, au cours de laquelle le candidat devra produire la comptabilité du projet et les états financiers révisés, ainsi que toute la documentation des activités et dépenses engagées par le projet depuis le démarrage. L'évaluation de ses performances

au cours de cette période conditionnera sa confirmation au poste, après avis favorable de la Banque. La durée du contrat est de 12 mois à temps plein à partir de la date de signature du contrat. Le contrat pourra être renouvelé pendant la durée du projet, en fonction des résultats obtenus. Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo. Le Comptable résidera à Brazzaville, mais il est appelé au besoin à se déplacer dans toutes les zones d'exécution du projet.

#### V. Dossier de candidature

L'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les dossiers de candidature devront comprendre :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats ;
- Les références des anciens employeurs.

#### VI. Méthode de sélection

Le candidat sera sélectionné par appel à candidature, en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Pro-

jets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.

VII. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales). Les dossiers de manifestations d'intérêt peuvent être envoyés par voie électronique ou déposés à l'adresse ci-dessous. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en Français en six (06) exemplaires dont un (01) original au plus tard le 02 décembre 2024 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « Recrutement d'un(e) comptable pour l'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) ».

#### VIII. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

AL'ATTENTION DU COORDONNATEUR PAR INTERIM DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN) UNITE DE COORDINATION DU PROJET, SISE AU 254, AVENUE PROSPER GANDZION, A COTE DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA, CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT 3 POTO-POTO, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO  
Téléphone : (+242) 05 079 21 21  
E-mail : marchespahn@gmail.com

**Fait à Brazzaville, le 20 novembre 2024**  
**Le Coordonnateur p.i**  
**Patrick Valery ALAKOUA**

### POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE POUR L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

#### I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la mise en œuvre du « Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au « recrutement d'un Responsable Administratif, Financier et Comptable pour l'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) ».

#### II-Mandat général

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet à qui il rend compte de ses activités, le responsable en Gestion Administrative, Financière et Comptable du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) est responsable de toutes les activités relatives aux finances, à la comptabilité et à l'administration dans le cadre de l'exécution du projet. Il travaille en étroite collaboration avec tous les autres membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

#### III. Profil du candidat

Le RAFC devra présenter le profil suivant :

- être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur de niveau minimum Master 2 (Bac + 5) ou équivalent en comptabilité, sciences économiques et financières, contrôle de gestion ou toute autre discipline équivalente d'une université reconnue ;
- avoir acquis au cours des cinq dernières années, une expérience professionnelle récente pertinente en gestion administrative et financière dans un cabinet comptable, un cabinet d'audit, une entreprise, une administration publique ou des projets de développement : 3 ans comme RAFC ou poste équivalent, ou 5 ans comme comptable ;
- cette expérience professionnelle pertinente acquise dans un projet financé par des partenaires autres que la Banque mondiale est un atout consi-

- dérable ;
- avoir une maîtrise complète des outils informatiques de gestion financière et de systèmes comptables (tel que TOMPRO) est un atout ;
- Être formé au SYCEBNL serait un prérequis au recrutement ;
- avoir une très bonne maîtrise de la suite bureautique (Word, Excel, Power Point) et des courriers électroniques ;
- présenter des qualités de leadership, de travail en équipe, de rigueur, d'honnêteté morale et travail sous pression ;
- avoir une excellente maîtrise écrite et orale du français ;
- sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat ;
- avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais serait un atout ;
- les candidatures des personnes ayant travaillé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale dans lequel ont été relevées des dépenses inéligibles ou questionnables, sont désavantagées.

Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillant, ou ayant travaillé au cours des six derniers mois au sein d'une unité de gestion d'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication des présents termes de référence, ne sont pas autorisés, de même que les candidats ayant travaillé dans des projets clôturés mais qui n'ont pas encore rempli tous les engagements de gestion financière (rapports d'audit de clôture, RSF, documentation des comptes désignés).

**N.B :** Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.

#### IV. Durée et lieu de la mission

Une période d'essai de six (06) mois sera accordée au consultant, au cours de laquelle le candidat devra produire la comptabilité du projet et les états financiers révisés, ainsi que toute la documentation des activités et dépenses engagées par le projet depuis le démarrage. L'évaluation de ses performances au cours de cette période conditionnera sa confirmation au poste, après avis favorable de la Banque. La durée du contrat est de 12 mois à temps plein à partir de la date de signature du contrat. Le contrat pourra être renouvelé pendant la durée du projet, en fonction des résultats obtenus. Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo. Le RAFC résidera à Brazzaville, mais il est appelé au besoin à se déplacer dans toutes les zones d'exécution du projet.

#### V. Dossier de candidature

L'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

- Les dossiers de candidature devront comprendre :
- une lettre de motivation ;
  - un curriculum vitae actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
  - Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats ;
  - Les références des anciens employeurs.

#### VI. Méthode de sélection

Le candidat sera sélectionné par appel à candidature, en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.

VII. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales).

Les dossiers de manifestations d'intérêt peuvent être envoyés par voie électronique ou déposés à l'adresse ci-dessous. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en Français en six (06) exemplaires dont un (01) original au plus tard le 02 décembre 2024 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « Recrutement d'un(e) responsable administratif, financier et comptable pour l'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) ».

#### VIII. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

AL'ATTENTION DU COORDONNATEUR PAR INTERIM DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN) UNITE DE COORDINATION DU PROJET, SISE AU 254, AVENUE PROSPER GANDZION, A COTE DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA, CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT 3 POTO-POTO, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO  
Téléphone : (+242) 05 079 21 21  
E-mail : marchespahn@gmail.com

**Fait à Brazzaville, le 20 novembre 2024**  
**Le Coordonnateur p.i**  
**Patrick Valery ALAKOUA**

## BANDITISME

# La dent de Lumumba n'a pas été volée

La relique du premier Premier ministre du Congo indépendant et héros national reste dans le cercueil placé dans son mausolée à l'Echangeur de Limete.

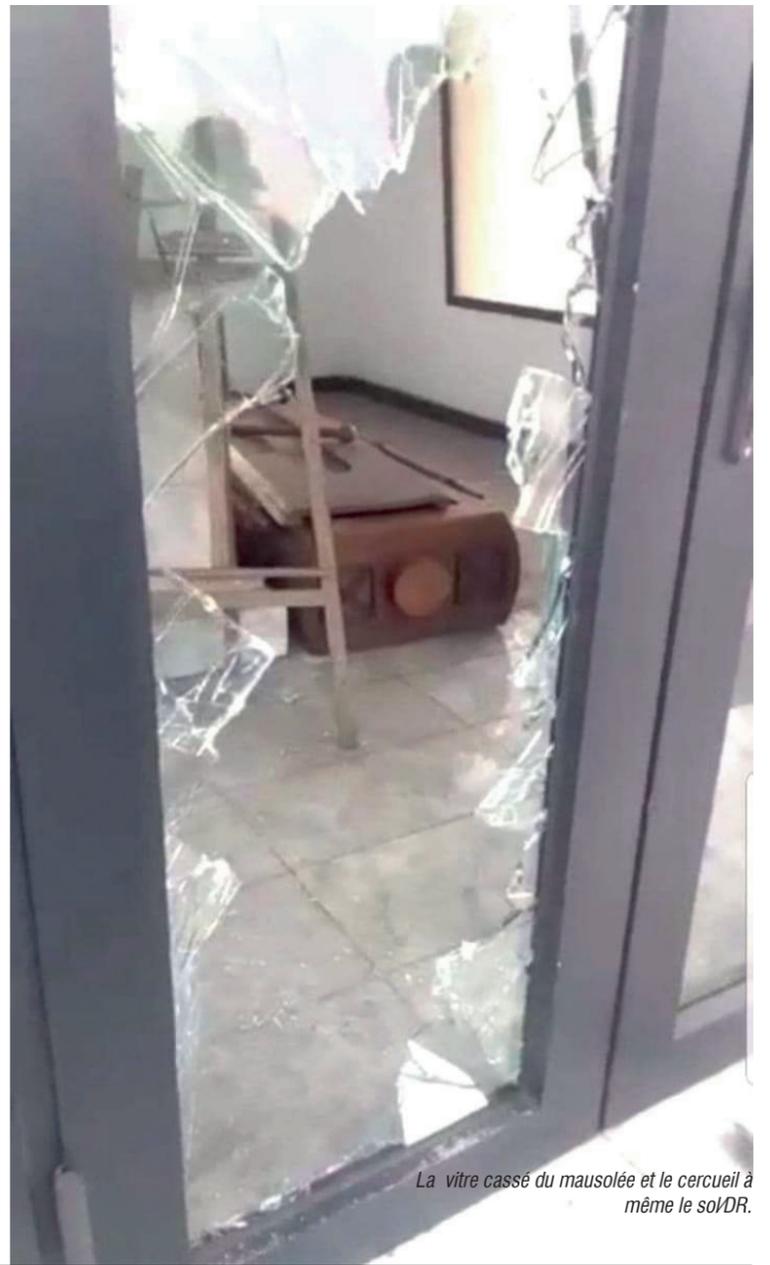
Réagissant aux rumeurs sur le vol de la relique de Patrice-Emery Lumumba, après le sabotage de son mausolée, le vice-Premier ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et des Affaires coutumières, Jacquemain Shabani, a rassuré le 20 novembre que la dent du héros national congolais n'a pas été volée. Selon ce membre du gouvernement congolais, elle se trouverait toujours dans le cercueil visible au mausolée érigé à la place de l'Echangeur à Limete. La déclaration du vice-Premier ministre

Shabani, note-t-on, est intervenue après une réunion sécuritaire d'urgence tenue pour faire le point sur l'acte de profanation du mausolée du premier Premier ministre congolais, dans la nuit du 19 novembre 2024.

Selon des sources proches de ce dossier, six suspects sont actuellement en détention, alors que deux autres individus sont activement recherchés par les forces de l'ordre. Le vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur a rassuré l'opinion sur les

enquêtes en cours pour déterminer les circonstances et les motivations derrière cette profanation du mausolée de Patrice-Emery Lumumba. Pour calmer l'opinion émue par cet acte de sabotage du mausolée du héros national, les autorités ont promis de faire toute la lumière sur cette affaire et de punir sévèrement les coupables. Il est rappelé que l'auteur de cet acte de profanation du mausolée de Lumumba a cassé le vitre dudit mausolée et a descendu le cercueil contenant la relique de la stelle pour le placer sur le sol. Beaucoup avaient eu peur que la dent soit emportée, mais les premières informations avaient noté la présence de cette relique dans le cercueil. Ce qui a été confirmé par le vice-Premier ministre Shabani.

**Lucien Dianzenza**



La vitre cassé du mausolée et le cercueil à même le sol/DR.

**Pour calmer l'opinion émue par cet acte de sabotage du mausolée du héros national, les autorités ont promis de faire toute la lumière sur cette affaire et de punir sévèrement les coupables.**

## SANTÉ

## Signature d'une nouvelle stratégie de coopération entre la RDC et l'OMS

Ce nouvel accord prévu pour une durée de 5 ans, soit de 2024 à 2029, vise notamment à renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, à préparer et répondre aux urgences de santé publique, à prévenir les infections, détecter et combattre la résistance aux antimicrobiens ainsi que pour rendre la couverture santé universelle une réalité pour tous.

Selon le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévoyance sociale, la nouvelle stratégie de coopération de l'Organisation mondiale de la Santé se focalise sur les priorités sanitaires de la République démocratique du Congo (RDC) et les partenaires sont donc conviées à s'aligner sur ces priorités sur le terrain. La nouvelle stratégie de coopération de l'Organisation mondiale de la santé incarne également le programme de réformes majeures visant à renforcer sa capacité à répondre

efficacement aux besoins des pays.

Nos choix, a expliqué le Dr Roger Kamba, nous les faisons nous-mêmes et les partenaires les respectent. Et je pense que les partenaires ont compris qu'il faut s'aligner à nos priorités. «Ainsi,

la stratégie que nous avons se base sur une nouvelle approche de santé publique. Et cette approche nécessite des réajustements. Il n'est pas bon de continuer avec les mêmes stratégies, alors que le pays a changé de paradigme»,

a-t-il indiqué.

Pour sa part, le représentant de l'OMS a reconnu qu'il est important d'accroître les investissements en santé dans le contexte lié à la couverture santé et au-delà du financement, l'OMS vient en appui technique aux

côtés de la RDC. « C'est une coopération que nous voulons beaucoup plus stratégique et beaucoup plus forte afin d'accéder effectivement à la couverture santé universelle pour faire en sorte que les Congolaises et les Congolais bénéficient des soins de qualité abordables et que les gens ne deviennent pas financièrement détruits en cherchant la santé. Et la force de l'OMS réside en la qualité de l'appui technique que nous apportons », a-t-il conclu.

**Blandine Lusimana**

**« C'est une coopération que nous voulons beaucoup plus stratégique et beaucoup plus forte afin d'accéder effectivement à la couverture santé universelle pour faire en sorte que les Congolaises et les Congolais bénéficient des soins de qualité abordables et que les gens ne deviennent pas financièrement détruits en cherchant la santé. Et la force de l'OMS réside en la qualité de l'appui technique que nous apportons »**



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS AMI n° 003/MASSAH/PSIPJ-UGP/2024

### POUR LE RECRUTEMENT DES AUDITEURS INTERNES DES PROJETS FINANCES PAR LA BANQUE MONDIALE EN REPUBLIQUE DU CONGO

Le Gouvernement de la République du Congo a négocié et obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, un financement pour les projets : a. Projet Agrofosterie Nord Congo (PANC), b. Projet de renforcement du système de santé (KOBIKISA), c. Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), d. Projet Amélioration des Services d'Electricité (PASEL), e. Projet d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA), f. Projet de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC).

Une partie de ces fonds est utilisée pour recruter un auditeur interne pour chaque Projet susmentionné.

Les Ministères de tutelle à travers l'Unité de Gestion du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes, invitent les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services pour cette mission.

#### I. Mandat

L'auditeur interne, placé sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de projet, est chargé d'apporter son appui dans toutes les activités relatives à la gestion administrative et fiduciaire du projet.

#### II. Description des tâches

L'auditeur interne a pour mission principale de s'assurer de l'application des procédures édictées par les manuels du projet dans tous les domaines de sa mise en œuvre, y compris l'administration générale, la gestion financière et la passation des marchés.

#### III. Composition du dossier

Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- Des copies des diplômes et certificats ; les originaux seront présentés lors des négociations ;
- Les références des anciens employeurs.

#### IV. Durée de la mission

Une période d'essai de six (06) mois sera accordée au consultant, renouvelable une fois, au cours de laquelle le candidat suivra un programme de formation et d'accompagnement avec le concours de la Banque mondiale ; et l'évaluation de ses performances au cours de cette période conditionnera sa confirmation au poste, après avis favorable de la Banque.

La durée du contrat est d'un (01) an, renouvelable sur la durée de vie du Projet en fonction des résultats obtenus, sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances, après avis favorable de la Banque.

#### V. Qualification du consultant

Les qualifications et expériences requises sont les suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme BAC+5 en audit, contrôle interne, gestion ou comptabilité ; gestion des risques ou tout autre diplôme équivalent,
- La détention du Certified Internal Audit (CIA) ou en cours d'obtention est un atout ;
- Une expérience professionnelle pertinente

comme auditeur dans une firme d'audit ou dans le département d'audit d'une entreprise privée ou publique, au cours des trois dernières années, est un atout ;

- Avoir une bonne maîtrise des logiciels / progiciels de gestion (des logiciels de comptabilité générale, analytique budgétaire et financière et de gestion de projets, etc.) et des applications logicielles courantes (Excel, Word, Power Point, Access, etc.) ;
- Avoir une excellente maîtrise orale et écrite du français et une bonne maîtrise de l'anglais ;
- Posséder des qualités de communication, d'information et de restitution (capacité rédactionnelle et d'analyse des données comptables et financières) ;
- Être de bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel ;
- Être capable de travailler sous pression ;
- Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de passation des marchés et de gestion financière dans les projets financés par la Banque mondiale serait un atout ;
- Être disponible immédiatement une fois la procédure de recrutement terminée sera un atout.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

#### VI. Méthode de sélection

La sélection de l'Auditeur interne se fera par appel à candidatures en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de septembre 2023.

Elle comportera deux (02) phases : (i) une phase de présélection des candidatures par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leur dossier de candidatures, (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

#### VII. Les dossiers de candidature doivent être déposés

sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 02 décembre 2024 à 16 heures et porter clairement la mention « Candidature au poste d'auditeur interne des projets financés par la Banque Mondiale »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur

Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ). Unité de Gestion.

Adresse : Forêt patte d'oie, route de l'aéroport, derrière le Tennis club Brazzaville.

Adresse électronique : contact@psipj.com

**Le Coordonnateur,**

**Antoine Régis NGAKEGNI**

MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES ET DU DOMAINE PUBLIC,  
CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

COPIE

Arrêté n° 25 664 /MAFDRP/MEF  
portant retrait du titre foncier n°19 309  
détenu par dame ANDZOUANA Antoinette

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES ET DU DOMAINE  
PUBLIC, CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT,

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution, telle que révisée par la loi constitutionnelle n°2-2022 du 7 janvier 2022 portant révision de l'article 157 de la Constitution du 25 octobre 2015 ;

Vu la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat ;

Vu la loi n°10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et foncier ;

Vu la loi n°24-2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier en milieu urbain ;

Vu la loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 portant loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains ;

Vu la loi n°6-2019 du 15 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction ;

Vu la loi n°26-2022 du 25 mai 2022 fixant les règles d'immatriculation de la propriété immobilière ;

Vu le décret n°2017-407 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1880 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances ;

Considérant le titre foncier n°19.309 du 25 novembre 2009 portant sur la dépendance du domaine de l'Etat établi au nom de dame ANDZOUANA Antoinette ;

Considérant l'attestation de permis d'occuper n°00146 du 12 février 1988 établi au nom de dame ANDZOUANA Antoinette faisant office de titre précaire portant sur la propriété de l'Etat affectée à l'ex-Radio Congo ;

Considérant le défaut d'acte de cession de la dépendance domaniale établi par l'Etat en faveur de dame ANDZOUANA Antoinette ;

Considérant le rapport du directeur général du domaine de l'Etat en date du 9 octobre 2024

Article premier : En application des dispositions combinées des articles 97 et 98 de la loi n°26-2022 du 25 mai 2022 susvisée, le titre foncier n° 19 309 portant sur la propriété immobilière cadastrée section O, bloc / parcelle n°252, située à l'ancien site de Radio Congo, Centre-ville, arrondissement n° 3 Poto-Poto, commune de Brazzaville, établi en date du 25 novembre 2009 au nom de dame ANDZOUANA Antoinette est retiré, pour cause de spoliation du domaine public de l'Etat réputé inaliénable, incessible, insaisissable et imprescriptible.

Article 2 : Le titre foncier n°19 309 détenu par dame ANDZOUANA Antoinette cesse de produire les effets pour lesquels il a été créé et délivré et n'est plus opposable aux tiers.

Article 3 : Le retrait du titre foncier n°19 309 entraîne la remise de la parcelle de terrain cadastrée section O, bloc /, parcelle n°252 au même et semblable état où elle se trouvait avant sa création et sa délivrance à dame ANDZOUANA Antoinette.

Le retrait du titre foncier n°19 309 entraîne celui de tout autre titre foncier issu du morcellement du titre foncier n°19 309 établi au nom de dame ANDZOUANA Antoinette.

Article 4 : Le conservateur des hypothèques et de la propriété foncière procédera aux formalités de radiation et de transcription de mentions requises sur le livre foncier, se rapportant au titre foncier n°19 309 incriminé et retiré.

Article 5 : Le directeur général des affaires foncières, du cadastre et de la topographie et le directeur général du domaine de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-j

Fait à Brazzaville, le 18 novembre 2024

Le ministre de l'économie  
et des finances,

Le ministre d'Etat, ministre des affaires foncières  
et du domaine public, chargé des relations avec le  
Parlement,

Jean-Baptiste ONDAYE

Pierre MABIALA

Arrêtent :

## PRISON CENTRALE DE MAKALA

## Un plaidoyer de la FBCP pour le désengorgement

L'ONG de défense des droits de l'homme lance un SOS en faveur de 9 469 prisonniers et détenus préventifs que compte cette institution carcérale.

S'appuyant sur des informations reçues des sources sûres, la Fondation Bill-Clin-ton pour la paix (FBCP) alerte sur un malaise qui court à la Prison centrale de Makala (PCM). Cette ONG fait savoir que cette situation risque de dégénérer en vive tension. Pour la FBCP, cette tension est causée par la mauvaise qualité et la quantité de la nourriture servie aux prisonniers. «Ceci est en deçà de ce qui est passable», a expliqué l'organisation dans un communiqué signé le 21 novembre 2024 par son président, Emmanuel Adulte Cole.

Selon cette ONG, depuis plus de deux semaines, l'unique repas journalier servi aux prisonniers et détenus préventifs est devenu monotone et n'est constitué que «des haricots et du fufu brunâtre, repoussant à vue d'œil et

à l'odorat». «Cela fait deux semaines que les stocks sont épuisés et que les cuisiniers raclent le fond du grenier pour ne pas laisser mourir les 9 469 détenus recensés à ce jour du 21 novembre 2024», a souligné la FBCP.

#### Une baisse du nombre de décès

La FBCP, qui note, par ailleurs, une diminution sensible du nombre de décès quotidiens, appelle à éviter de revenir sur la situation qu'elle dénonce depuis plusieurs années déjà où les prisons du pays enregistrent chaque jour des décès dus notamment à la promiscuité et la surpopulation, la mal-nutrition, le manque des soins de santé adéquats et les mauvaises conditions carcérales. « Il faut éviter de tomber dans l'ancienne situation des mauvaises conditions de détention



telle que ça se passe dans certaines prisons des provinces de la RDC, dont le cas en présence est celui de la prison de Kitatumba à Butembo, dans la province du Nord-Kivu», a souligné la FBCP.

Dans ce plaidoyer, cette ONG exhorte les autorités politico-administratives, ju-

diciaires, pénitentiaires et carcérales à trouver des solutions pour les installations carcérales, l'alimentation et la santé ainsi qu'en matière des procédures et délais. L'organisation appelle aussi à résoudre le problème de viol massif des femmes prisonnières. «Il y a certaines informations qui indiquent

que beaucoup parmi elles sont grosses», a indiqué cette association. La FBCP dit attendre des autorités chargées du secteur de reprendre la politique de désengorgement commencée par le ministre d'État à la Justice, maître Constant Mutamba, dans toutes les provinces du pays.

Lucien Dianzenza

## KASAÏ- ORIENTAL

## Des pressions administratives exercées sur un média

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique recommande au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) à instruire la Coordination provinciale de cette institution d'appui à la démocratie de rapporter son acte du 18 novembre 2024, qui étouffe toute opinion critique envers les dignitaires du régime et qui menace gravement la liberté de presse garantie par la législation nationale et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Dans une lettre adressée au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, l'organisation non gouvernementale de défense et de promotion de la liberté de presse basée à Kinshasa, l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a fustigé les pressions exercées sur la Radiotélé Océan Pacifique (RTOP), station privée émettant à Mbuji-Mayi, et des mesures jugées excessives de la Coordination provinciale du CSAC/Kasaï-Oriental contre le journaliste Willy Tshimbalanga Kabeya, présentateur de l'émission intitulée : « Lubila Lua Muena ntanda » (Cri du peuple). « Olpa proteste vigoureusement contre les pressions administratives exercées par la Coordination provinciale du CSAC/Kasaï-Oriental et le Bureau de l'Assemblée provinciale sur la RTOP... Il en est aussi des mesures, à la limite controversée, qui frappent

Willy Tshimbalanga Kabeya, journaliste présentateur de l'émission : «Lubila Lua Muena ntanda», traduction en français : «Cri du peuple» diffusée sur les antennes de la RTOP... », peut-on lire dans cette correspondance signée par la secrétaire exécutive par intérim de l'Olpa, Chancelle Nsingi.

Dans sa lettre, Olpa a, en effet, indiqué que, par son acte n°001 du 18 novembre 2024, la Coordination provinciale du CSAC/ Kasaï-Oriental a décidé de supprimer l'émission précitée des antennes de RTOP et de suspendre Willy Tshimbalanga de micros de toutes les stations de radios et des télévisions émettant au Kasaï-Oriental, pour une durée de 75 jours. Et de préciser que cette décision est consécutive à la diffusion de l'édition du 9 novembre 2024, de l'émission précitée. Au cours de cette émission, a expliqué Olpa, le journaliste a évoqué

l'expropriation de plusieurs parcelles sur les avenues Dodomba et Zaïre, dans la commune de Bipemba, en vue de l'agrandissement de l'aéroport de Mbuji-Mayi. « Il a déploré la situation difficile dans laquelle vivent plusieurs familles qui n'ont pas été indemnisées, alors que le gouvernement avait débloqué une importante somme de trois millions de dollars américains pour cette fin. Willy Tshimbalanga a émis des critiques sur l'action du Parlement provincial dans ce dossier qualifiant l'implication du vice-président de l'Assemblée provinciale de travail de honte et comparant la séance plénière de l'assemblée du 2 novembre 2024 à un sketch ou aventure de mauvais goût », a expliqué cette organisation. Et de continuer : « Irrités par les propos du présentateur de l'émission, des proches collaborateurs des membres du

bureau de l'Assemblée provinciale ont exercé des pressions intenses sur la personne d'Erick Mulumba Kabata, coordonnateur de RTOP, exigeant la suspension de l'émission et du journaliste ».

#### Une violation flagrante de la loi

Olpa a indiqué que le journaliste a réceptionné, le 12 novembre 2024, un courrier du responsable de la radio portant suspension à durée indéterminée de l'émission, avant d'introduire un recours, le 14 novembre 2024, afin d'obtenir la levée de cette mesure jugée inopportune. Et, la Coordination provinciale du CSAC, qui s'est saisie d'office dans ce dossier, a sanctionné à la fois l'émission et le journaliste, évoquant une récidive d'il y a 5 ans. Pour cette ONG, la décision du CSAC est en violation des dispositions de la loi n°11/001 du 10 janvier 2011 portant composition, attribution et fonctionnement du

régulateur et du Règlement intérieur de cette institution d'appui à la démocratie. « Les dernières décisions de la Coordination provinciale énervent également les dispositions de la loi n°23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse, d'information et d'émission par la radio, la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication en République démocratique du Congo », a insisté Olpa. Et d'appeler le président de cette institution à instruire la Coordination provinciale du CSAC de rapporter cet acte du 18 novembre 2024 qui étouffe toute opinion critique envers les dignitaires du régime et qui menace gravement la liberté de presse garantie par la législation nationale et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

L.D.

CAN 2025

# Les résultats de la 6<sup>e</sup> et dernière journée des éliminatoires

**Groupe J**

Sans suspense, car déjà assuré de participer à la 35<sup>e</sup> édition de la CAN, le Cameroun offre une dernière victoire à son public face au Zimbabwe.

Une défaite sans conséquence pour les Warriors, qui retrouveront les Lions Indomptables au Maroc.

**Kenya-Namibie : 0-0**

Cameroun-Zimbabwe : 2-1 (2-0)

Buts : Aboubakar (18<sup>e</sup>) et Nkoudou (23<sup>e</sup>) pour le Cameroun,

**Classement :**

1) Cameroun, 14 pts, 2) Zimbabwe, 9 pts, 3) Kenya, 6 pts, 4) Namibie, 2 pts.

**Groupe J**

Déjà éliminés, les Diables rouges du Congo, d'une faiblesse défensive abyssale (12 buts encaissés), achèvent leur campagne par une triste défaite à domicile face à l'Ouganda.

Les Cranes de Paul Put, l'ancien sélectionneur du Congo, iront, eux, au Maroc,



Travis Mutyaba, le buteur ougandais face au Congolais Jonas Mbemba (FUFA)



Le Cameroun de Magri et le Zimbabwe de Zemura iront tous deux à la CAN 2025 (Fecafoot)

comme l'Afrique du Sud. Tant en coulisses, où la fédération et le ministère des Sports sont en guerre larvée que sur le terrain, le football congolais est en crise. Seul, désormais, une intervention de chef de l'Etat semble pouvoir remettre de l'ordre dans ce marasme.

**Congo-Ouganda : 0-1 (0-0)**

But : Mutyaba (55<sup>e</sup>) pour l'Ouganda

Afrique du Sud-Soudan du Sud : 3-0 (2-0)

Buts : Rayners (7<sup>e</sup>), Maswanganyi (22<sup>e</sup>) et Mokoena (50<sup>e</sup> sur penalty) pour l'Afrique du Sud

**Classement**

1) Afrique du Sud, 14 pts, 2) Ouganda, 13 pts,

3) Congo, 4 pts, 4) Soudan du Sud, 3 pts.

**Groupe K**

Le Sénégal et le Burkina étaient déjà qualifiés avant les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> journées, dans un groupe K peu relevé.

Malawi-Burkina : 3-0 (1-0)

Buts : Mhango (28<sup>e</sup>), Mbulu (57<sup>e</sup>) et Aaron (62<sup>e</sup>) pour le Malawi

Sénégal-Burundi : 2-0 (1-0)

Buts : H.Diarra (35<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup>) pour le Sénégal

**Classement**

1) Sénégal, 16 pts, 2) Burkina, 10 pts, 3) Burundi, 4 pts, 4) Malawi, 4 pts.

Camille Delourme

## NÉCROLOGIE



Roch Taloulou, agent des Dépêches de Brazzaville, Sébastien Louwola (Double Ngok), Joseph Miambanzila, Eddie Samba, Marie Jeanne Mabeta, Chantale Samba et Brigitte Nkembi ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur soeur, nièce, tante et mère Clarisse Lountadila Samba, survenu le 16 novembre au CHU-B.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis, n° 12<sup>ter</sup>, rue Massengo à la Base (rfce : arrêt de bus Forage).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



# ADIAC

Toute l'actualité  
Du Bassin du Congo  
EN VIDÉO

## www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 | info@adiac.tv | 84, boulevard Denis-Saïssou-N'Guesso, Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA

**SOLUTION :**

Le mot-mystère est : **ENTREPRENDRE**

L	A	I	N	E		O	T	E	E
Y	I	N		L	A	R	Y	N	X
M	O	D	A	U	X		P	A	T
P	L	I	S		I	L	E		A
H	I	C		O	S	E		O	S
E		E	C	U		P	A	P	E
	B		A	I	G	R	I	T	
P	I	P	I		A	E	R	E	S
E	P	E	R	O	N		E		E
R		A	N	E	T	H		C	V
C	R	U		I		O	N	D	E
E	U		C	L	O	U	E		R
R	A	P	E		N	E	F	L	E

E	D	E	A	E	P						
I	N	S	U	F	F	I	S	A	N	C	E
R	E	C	I	F		S	U	J	E	T	
B	A	C		C	R	O	U	T	O	N	S
G	A	C	H	A		M	O	U	T		
D	E	T	R	U	I	T	E		E	R	E
E	U		E	U	R	O		A	N		
S	O	U	D	A	N			R	A	L	E
F	R	I	C	T	I	O	N	N	E	R	
I	F		T	A		N	I	E	T		G
I	N	E	D	I	T	E		I	C	I	
P	C		S	E	X	E		M	E	R	E
I	L		M		R	E	U	N	I		
B	E	O	T	I	E	N		A	N	S	E
L	I	E	E		E	P	I	E	E	S	

• SOLUTION DE LA GRILLE N°213 •

2	7	9	5	1	8	4	6	3
1	4	6	3	7	9	5	8	2
3	5	8	6	4	2	7	9	1
6	9	7	8	2	5	1	3	4
8	3	1	7	6	4	2	5	9
5	2	4	9	3	1	8	7	6
4	8	5	1	9	6	3	2	7
9	1	3	2	5	7	6	4	8
7	6	2	4	8	3	9	1	5

• SOLUTION DE LA GRILLE N°226 •

8	2	6	4	7	5	3	1	9
5	9	3	2	1	8	7	6	4
7	4	1	9	3	6	8	5	2
1	5	8	6	4	2	9	7	3
2	3	7	5	9	1	4	8	6
4	6	9	3	8	7	5	2	1
9	7	2	8	6	4	1	3	5
6	1	4	7	5	3	2	9	8
3	8	5	1	2	9	6	4	7

**MOTS CASÉS 10X13 • N°188**


- 2 LETTRES**  
CE - ET - IP - LE - LU - MA - ME - OC - ON - RE
- 3 LETTRES**  
AXE - EMU - FER - FOC - OSE - PLI - REA - REZ - ROI - UNE
- 4 LETTRES**  
AERE - AREC - AUGE - AZUR - CERF - CEUX - CHEF - DECU - ELFE - HEIN - ROUE - SERT - SEXE - TOLE
- 5 LETTRES**  
AIGRE - AMUSE - EMULE - EPRIT - ERSES - ESTER - NOCES - RECEL - THEME
- 6 LETTRES**  
AMORCE - AORTES - EFFACE - ESPECE - EXERCE - HATERA - HERPES - SPARTE - TRAHIE - TRAUMA

JOUÉ FLEUR IL SOUFFLE DANS L'OS CHESTRE	OURLIA VERBALE	BALAN- CERENT POUR ATT- RER L'AT- TENTION	MYTHE ENGLOUTI QU'N'A PLUS COURS	AUX ORDRES DU CAPORAL	FOLIE ORGANE DIGESTIF
VERRE EN BOULE CORRIGERA				DERRIERE	
PRONOM PERSONNEL MEMBRE DE LA SECTE	LEVER SON VERRE DISSEMINÉ				ENTOURÉ LA GERBA POUR EMBARQUER
			EXECUTA		ETENDAIT
NOUVEAU DELA	CHEVAL MYTHIQUE	NYMPHE ÉCLATS DE VOIX			CONDITION
			ASSEMBLÉE AU JAPON PROVENÇAL		
BIENTÔT CHAUVÉ	MECHE REBELLE BARRÉ SANS PAS TROP	NÉGATION		CHAPITEAU	ASTATE AU LABO ONZE À MARSEILLE
				BOISSON GAZEUSE ATTRIBUT ROYAL	
DEVIN GROS CHAGRIN			IL SE RECHAUFFE RECOM- PENSE		CANTON SUISSE
					BRAME
DÉMONS- TRATIF EXCLA- MATION		JEU DE PIONS	TENTER LE COUP COULE PEU		
	NOR ET BLANC			ON Y MET SA VOIX	
MORTÉ AU LIT				DYVITE	

R	N	E	U	N	R	O	C	G	R	E	F	F	E	R
E	O	E	M	A	S	E	S	B	O	U	L	E	T	A
I	T	R	O	L	L	S	N	O	M	E	O	G	O	M
T	S	B	B	L	E	T	A	T	N	A	C	O	Y	P
U	E	G	I	A	P	T	E	R	Y	X	O	U	A	E
L	V	U	L	Z	L	G	S	K	D	S	N	F	F	R
A	O	A	E	A	A	Z	I	I	C	I	Z	F	L	L
H	Z	E	R	Z	C	R	A	O	N	I	N	R	U	E
C	I	B	G	L	S	T	R	P	N	E	L	E	I	Z
T	N	I	T	C	O	B	G	E	P	G	B	C	D	A
O	Z	E	H	M	U	P	N	T	B	E	U	E	E	R
U	I	R	E	T	A	N	E	C	D	O	T	E	E	D
R	N	E	H	C	N	A	L	A	V	A	N	T	N	E
B	U	V	A	R	D	N	O	H	P	I	S	Z	E	T
E	R	E	H	C	U	B	P	I	M	E	N	T	E	R

- ANECDOTE
- APTERYX
- AVALANCHE
- BIERE
- BIZARRE
- BONZE
- BOULET
- BUCHER
- BUVARD
- CANTATE
- CHALUTIER
- CORNUE
- DECLIC
- DIATOMÉE
- EBENISTE
- ENGRAIS
- FAYOT
- FLOCON
- FLUIDE
- GOEMON
- GOUFFRE
- GREFFE
- HOUILLE
- KIRSCH
- LEZARDE
- MOBILE
- ONGUENT
- PIMENTER
- RAMPER
- SARDINE
- SCALPEL
- SCORBUT
- SESAME
- SIPHON
- TOURBE
- TROLLS
- VARLOPE
- VESTON
- ZAPPETTE
- ZIGZAG
- ZINZIN

• SUDOKU • GRILLE N°140 • DIFFICILE •

2	4					5	9
		9	6		5	2	
3							8
		6	9		8	3	
1							5
		2	3		1	4	
6							1
		8	7		4	5	
5	7					3	4

• SUDOKU • GRILLE N°151 • FACILE •

				6	4		
			1	9	3		
3	2	7			9		
9			5	3	8		
	8				5		
	1	2	4			3	
		8			6	4	2
		9	4	1			
		5	7				

## VIE D'ENTREPRISE

## MTN-Congo veut davantage contribuer au bien-être social

Après avoir inauguré la 5<sup>e</sup> génération du réseau mobile le 21 novembre à Brazzaville, le président Denis Sassou N'Guesso a reçu en audience la délégation de MTN conduite par Ebenezer Asante, vice-président des marchés Afrique centrale et de l'Ouest de cette société de téléphonie mobile. Ce dernier a rassuré son hôte de l'entière disponibilité de MTN à travailler davantage pour le bien-être des Congolais, dans le cadre de sa responsabilité sociétale et du développement économique.

Il convient de souligner que la mise en service de la 5<sup>e</sup> génération du réseau mobile par le président de la République au siège de Mtn-Congo représente une avancée avec des atouts majeurs dans le

domaine de l'économie numérique. Représentant un potentiel immense dans la transformation numérique, la 5G offrira au Congo d'immenses opportunités en ce qu'elle va accélérer le développement

socio-économique en transformant les industries et services.

« La 5G attirera les talents, encouragera les investisseurs, responsabilisera les jeunes et suscitera l'esprit d'entreprise en leur permettant de participer à l'économie numérique par le biais du commerce électronique et des services numériques », a indiqué le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, dans son mot de circonstance à cette occasion.

La Rédaction



Le vice-président des marchés Afrique centrale et de l'Ouest de MTN/DR

**« La 5G attirera les talents, encouragera les investisseurs, responsabilisera les jeunes et suscitera l'esprit d'entreprise en leur permettant de participer à l'économie numérique par le biais du commerce électronique et des services numériques »**

## DÉVELOPPEMENT LOCAL

## La commune de Nkayi renforce son attractivité

La ville de Nkayi (Bouenza) est dotée de nouvelles infrastructures d'assainissement et d'embellissement, avec en cours d'élaboration des outils de planification urbaine locale. La commune de plus de 100 000 habitants est bénéficiaire du programme "Villes résilientes", financé par l'Union européenne(UE), visant à assurer le développement équilibré des villes secondaires.

Des ouvrages de drainage d'eau de pluie sont réalisés dans le premier arrondissement Mouananto, autrefois affecté par les inondations et l'avancée des érosions. Au quartier 1 Mouana-nto, la principale avenue qui débouche sur la rivière Divouba, un ouvrage en gabions a été construit pour stopper l'avancée des érosions et protéger la voie ferrée. Comme dans les autres quartiers ciblés par les travaux, les ruelles du quartier 1 Mouana-nto sont désormais aménagées et ornées de pavés. Un peu plus loin au quartier 23 Moukoukoulou, dans l'arrondissement 2 Soulouka, réputé être une zone des ravins, d'importants travaux sont en cours de finition pour mieux canaliser les eaux et surtout préserver les habitations.

Pour le maire de Nkayi, Michel Batomissa Malanda, la réalisation des infrastructures d'assainissement, avec le système de gestion des eaux pluviales et de collecte des déchets ménagers, contribuera au développement local, au bien-être des communautés



et à l'attractivité de la ville. « Ces ouvrages sont exceptionnels. C'est pour la première fois qu'au Congo le système de Matelas Reno et de Terramesh a été utilisé pour construire les ouvrages de traitement des érosions. Il s'agit d'un type de gabion desti-

né à conduire les eaux tout en protégeant le sol. Nous saluons l'appui du gouvernement congolais, des partenaires de l'UE, ainsi que des partenaires de mise en œuvre de ce programme Villes résilientes en République du Congo », s'est réjoui Michel Bato-

Le maire de Nkayi posant avec ses partenaires du projet Adiac missa Malanda.

La mairie de Nkayi envisage de renforcer l'éclairage public au niveau des sites aménagés, notamment « la Corniche » de Mouananto, dans le but d'en faire un site d'attraction. Les autorités municipales comptent valoriser les

ouvrages d'assainissement pour renflouer les caisses locales, soutient le conseiller municipal, Denis Moungala. A ce jour, près de 7 km de voies ont été aménagées, avec des caniveaux et dalots, en plus de 8 km de pistes en latérite compactée. « Les outils de planification urbaine locale en cours d'élaboration dans le cadre des ateliers locaux de concertation, notamment le schéma directeur d'urbanisme de Nkayi, vont aider à contenir l'expansion de la ville, l'occupation des terres, le développement des infrastructures... », a estimé cet élu local.

Tout comme la ville d'Owando, chef-lieu de la Cuvette, la commune de Nkayi est aussi bénéficiaire de ce programme phare de la coopération Congo-UE. Depuis près de quatre années, les partenaires européens ont déboursé 21 milliards FCFA pour l'ensemble du projet, dont 12,5 milliards FCFA pour la construction des ouvrages de canalisation et d'assainissement.

Fiacre Kombo